

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

---

### 1. Cadre juridique

---

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par transposition des dispositions prévues pour les communes de 3 500 habitants et plus, prévoit qu'un débat en Comité syndical ait lieu sur les orientations générales du budget avant son examen. La loi « NOTRe », publiée en 2015, a accentué l'information des élus dans le cadre du débat d'orientations budgétaires : il s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par la Présidente portant notamment sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

C'est sous cette forme que sera débattu le budget 2024 de l'EP SCoT de la Greg.

Il est précisé que ce rapport doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

### 2. Présentation de l'EP SCoT

---

L'EP SCoT de la Greg est un syndicat mixte fermé dont les membres sont :

- Communauté de communes Bièvre Est
- Bièvre Isère Communauté
- Grenoble-Alpes Métropole
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de communes du Trièves

L'EP SCoT ne levant pas d'impôts, ses ressources proviennent essentiellement des contributions de ses membres, calculées en euro par habitant et complétées éventuellement par des subventions selon les actions menées.

Afin de se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT, les missions de l'établissement public sont :

- L'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évolution du document SCoT ;
- L'animation des commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT ;
- L'aide à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux ;
- L'appropriation du SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire ;
- L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement.

Approuvé en décembre 2012, le SCoT a fait l'objet d'un bilan en 2018 après 6 années d'application. Un nouveau bilan est à réaliser 6 ans plus tard, soit en 2024. Les réflexions menées en 2022 ont montré la nécessité de faire évoluer le contenu du SCoT. Si l'inscription dans le temps et le choix des procédures restent à définir, la priorité est de procéder de nouveau à l'analyse des résultats de l'application du schéma, afin de délibérer sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision.

---

### **3. Ressources humaines – Effectifs**

---

Le Budget primitif (BP) a été construit sur la base d'un effectif de 6 personnes à temps complet :

- Benoît Parent, directeur
- Mara Calabro, assistante de direction
- Nathalie Fumex, gestionnaire finances / RH
- Olivier Alexandre, chargé de mission
- Cécile Benech, chargée de mission
- Mathieu Perrin, chargé de mission

Cette configuration est envisagée pour assurer les missions de l'établissement pour les prochaines années. Elle permet notamment une gestion en direct et autonome des services paie, ressources humaines et comptabilité. Seuls les services relatifs à la médecine du travail sont conventionnés (avec Grenoble-Alpes Métropole). L'accueil d'un stagiaire et/ou d'un apprenti est projeté.

Au-delà de la mobilisation de l'équipe, les missions de l'EP SCoT font l'objet d'un appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, dans le cadre de son programme partenarial. Le dimensionnement de ce partenariat est défini chaque année, au regard des travaux à mener pour conduire à bien les missions définies par les élus du comité syndical. De manière complémentaire, certaines missions de l'EP SCoT peuvent rendre nécessaire le recours à d'autres partenaires d'ingénierie publique ou à des prestataires / bureaux d'études. Le dimensionnement de l'ingénierie au côté de l'équipe du SCoT pourra être réévalué en fonction des attentes formulées par les élus quant à l'évolution du document.

---

### **4. Contexte et perspectives**

---

Pour l'EP SCoT, comme pour ses membres, le contexte d'élaboration de ce BP reste particulièrement tendu. La situation mondiale continue à avoir des impacts importants sur l'économie nationale, avec notamment un niveau d'inflation qui demeure important et une envolée des prix de l'énergie et de l'accès aux emprunts. Si l'EP SCoT est moins exposé que d'autres collectivités, cette situation est anticipée au mieux des informations connues dans le BP 2024. Le suivi de l'exécution budgétaire continuera d'être particulièrement important afin d'apporter les éventuelles mesures correctives.

Les choix concernant l'évolution du document ne sont pas encore arrêtés. Selon les procédures et les calendriers retenus, le lancement d'évolutions demeure possible en cours d'année. Le présent budget permet d'assurer la réalisation du Bilan de la mise en œuvre ainsi que la préparation de futures procédures (délibération, définition de projet, ...). Il permet également de poursuivre l'activité de l'EP SCoT en tant que personne publique (avis notamment).

Les recettes étant limitées aux contributions des EPCI, il est prévu de maintenir le même niveau qu'en 2023 malgré le contexte d'inflation qui impacte également les charges de l'EP SCoT. A noter que la gestion de l'EP SCoT a permis un accroissement de la provision ces dernières années. Le cumul de la réserve vise à anticiper et limiter l'impact des dépenses importantes en lien avec les évolutions du document.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Cumul</b>	<b>237 505</b>	<b>307 071</b>	<b>332 041</b>	<b>278 674</b>	<b>189 101</b>	<b>190 298</b>	<b>254 430</b>	<b>330 432</b>
<b>Provision</b>		<b>69 566</b>	<b>24 970</b>	<b>-53 367</b>	<b>-89 573</b>	<b>1 197</b>	<b>64 132</b>	<b>76 002</b>

*2023 : prévisions*

## 5. Evolutions des dépenses et des recettes/ provision

Le budget de fonctionnement est envisagé à hauteur de 1 081 664 € en 2024, soit en légère augmentation de 2,25 % par rapport à 2023

### FONCTIONNEMENT

	Dépenses	BP 2022	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général			
	Etudes	182 000	177 000	114 000
	Réserves	190 298	254 430	289 754
	Autres charges générales	170 400	134 267	132 300
012	Charges de personnel	428 900	460 500	488 110
65	Frais de mission Elus	1 505	1 500	1 500
023	Virement Investissement	4 000		33 800
042	Amortissements	25 000	30 167	22 200
	<b>TOTAL</b>	<b>1 002 103</b>	<b>1 057 864</b>	<b>1 081 664</b>
	<b>Recettes</b>			
002	Excédent	190 298	260 639	323 000
74	GAM	731 632	421 018	429 696
	EPCI		313 627	327 768
	Subventions	44 173	34 380	
77	Autres	11 000	6 200	1 200
042	Neutralisation amortissement	25 000	22 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 002 103</b>	<b>1 057 864</b>	<b>1 081 664</b>

Les principales évolutions dans les **dépenses** concernent :

- un maintien d'une participation au programme partenarial de l'Agence à hauteur de 150 jours
- une augmentation des provisions liées à l'excédent 2023 dans le but de prévenir des dépenses pour l'évolution à venir du document
- une stabilisation globale des autres charges
- une augmentation des charges de personnel (augmentation de l'indice +5 points, de la valeur point d'indice, du plan de mobilité, des tickets restaurant)

A noter que des dépenses pour des études (hors Agence d'urbanisme) liées à la réalisation du Bilan ou au lancement de procédures d'évolution du document sont inscrites en section investissement. Par ailleurs, les frais de missions pour les élus sont maintenus (participation aux rencontres nationales des SCoT ou éventuelles indemnités de déplacements).

Les principales évolutions dans les **recettes** concernent :

- les participations qui, si elles sont au même niveau qu'en 2023 à 0,93 € / habitant, augmentent très légèrement du fait de la croissance démographique (+ 3 K€) et du retour à la référence DGF (+ 20 K€) ;
- la hausse de l'excédent attendu du fait notamment du résultat de l'année 2023.

## INVESTISSEMENT 2024

Jusqu'à ce jour, les **investissements** de l'établissement public étaient à un niveau très réduit, concernant essentiellement les véhicules et le matériel divers. En prévision d'évolutions du document à venir et des travaux sur le Bilan, la section investissement commence à être alimentée pour des dépenses d'études, comme le Code de l'urbanisme l'autorise.

DEPENSES		BP 2023	CA 2023	BP 2024
202	Frais d'études Urbanisme	2 000		65 000
21	Immobilisations corporelles	6 541	618	16 664
204	Subvention d'équipement	5 801	5 600	200
40	Excédent de Fonctionnement capitalisé	22 002		
	<b>TOTAL</b>	<b>36 344</b>	<b>6 218</b>	<b>81 864</b>

RECETTES		BP 2023	CA 2023	BP 2024
001	Solde exécution	576		25 854
021	Virement de la section Fonctionnement	0		33 800
10	Dotations FCTVA	0	201	10
041	Opérations patrimoniales	5 601	5 600	
040	Amortissements	30 167	25 694	22 200
	<b>TOTAL</b>	<b>36 344</b>	<b>31 495</b>	<b>81 864</b>

## 6. Engagements pluriannuels/emprunts

L'EP SCoT n'a pas d'engagement pluriannuel à ce jour. L'évolution du document, qui s'effectuera sur plusieurs exercices, donnera lieu à une vision pluriannuelle des dépenses et des recettes. Le niveau d'endettement de l'EP SCoT est nul et aucun emprunt n'est envisagé en 2024.

## 7. Synthèse des orientations budgétaires 2024

### Cotisations 2024

EPCI	Population DGF 2023	Participation BP 2024 base 0,93€/habitant
Grenoble Alpes Métropole	462 039	429 696,27 €
CA du Pays Voironnais	98 590	91 688,70 €
CC le Grésivaudan	112 888	104 985,84 €
CC Bièvre Est	23 453	21 811,29 €
Bièvre Isère Communauté	57 706	53 666,58 €
Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	46 762	43 488,66 €
CC le Trièves	13 040	12 127,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>814 478</b>	<b>757 464,54 €</b>

Les scénarios d'évolution du document, élaborés fin 2022, ont donné une première indication sur les financements que les membres de l'EP SCoT devront assurer dans les prochaines années.

Le budget 2024 amorce ainsi l'alimentation d'un budget investissement dans cette perspective. Cette option devra néanmoins être confirmée pour les années à venir selon les choix des procédures et des calendriers adoptés par les élus. Elle pourra nécessiter la définition de nouvelles modalités de financement.

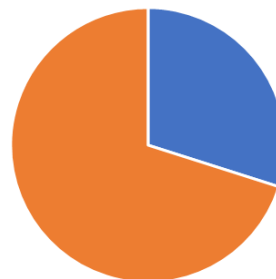
### FONCTIONNEMENT

BP 2024 - Dépenses



- Etudes
- Réserves
- Autres charges générales
- Charges de personnel
- Frais de mission Elus
- Virement Investissement
- Amortissements

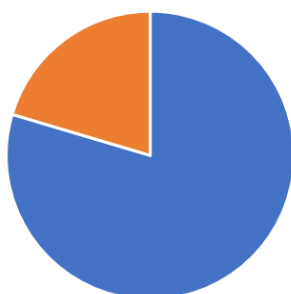
BP 2024 - Recettes



- Excédent
- Contributions

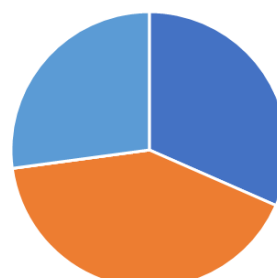
### INVESTISSEMENT

Dépenses



- Frais d'études
- Immo corporelles

Recettes



- Solde exécution
- Virement de la section Ft
- Amortissements